

COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le vingt deux février à vingt heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy LUBIAS, Maire.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, BOURNEUF, TURBAN, LEROYER, PORTEBOEUF, JEUSSET, GRIGNON -NOTREAMI-CHENIER, PAQUIER, LEPOUZE, FILLATREAU, LEPETIT, LUTELLIER, LE CHANJOUR, MORGANT, CORNU, BEAUTRU, TREBOUET, LEDUC, Mme MAUPOINT- Mme BONNARGENT --

Excusés : M. CHAUVEAU (pouvoir à M. PORTEBOEUF) – Mme RIVET-COURSIMAUULT (pouvoir à Mme BONNARGENT) – M. HOUALARD (pouvoir à Mme MAUPOINT) – M. CHARDON (pouvoir à Mme NOTREAMI-CHESNIER).

Absents : Mme MOREAU et Mme HEMERY

Secrétaire : M. BOURNEUF

----- oOo -----

Observations sur le procès-verbal de la précédente séance : Monsieur LEDUC rappelle une observation de Monsieur HOUALARD au sujet de l'intégration dans le PUP des intérêts d'emprunt.

Monsieur le Maire précise à ce propos qu'il n'y a aucune certitude de réaliser un emprunt et qu'en outre, ceux-ci ne sont plus affectés.

I- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Monsieur LEROYER présente le document support du Débat d'Orientation Budgétaire ci-joint.

Il souligne l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Il revient sur la situation constatée voici un an lors de l'élaboration du budget 2010 avec une épargne nette prévisionnelle de 137 196 euros intégrant les augmentations de taux des trois taxes.

Il évoque la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En termes de recettes de fonctionnement il explique l'augmentation des produits de la fiscalité directe.

Il fait un retour sur l'état des bases prévisionnelles qui a servi au vote des taux 2010.

Jusqu'en 2009, en matière de fiscalité locale, les réalisations étaient très proches des prévisions. En 2010, la réalisation est supérieure de 12,5% à la prévision.

Monsieur LEROYER expose le détail des principaux établissements ayant généré une augmentation de la matière physique imposable. Cela concerne notamment l'Association d'Hygiène Sociale. Monsieur LEROYER signale que cette situation est comparable à celle du

Centre de l'Arche qui a déposé un recours devant le tribunal administratif. Il lui semble donc prudent d'inscrire une provision pour risques au budget 2011.

Monsieur LEROYER évoque ensuite l'encours de la dette qui va baisser mécaniquement du fait du transfert d'emprunt du multi accueil.

En contrepartie cela se retrouvera dans l'attribution de compensation.

L'augmentation prévisionnelle du regroupement 011 est notamment due à la location de photocopieurs, à un contentieux avec GDF et à une prévision d'augmentation de tarifs des fluides.

Monsieur LEROYER souligne la baisse du coût net du multi accueil pour la commune entre 2009 et 2011 : de 120 000 à 65 000 euros.

Suite à une question de Madame MAUPOINT, Monsieur LEROYER répond que l'instauration des quotients n'a pas fait baisser les produits.

II - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGE MALADIE

Un agent du service des espaces verts ayant été placé en congé maladie, il a fallu procéder à la nomination d'un contractuel pour le remplacer.

Ce remplacement étant amené à se prolonger, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération créant un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe contractuel du 1^{er} mars au 31 août 2011.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de son grade.

III- CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DES CARREFOURS DE L'HERPINIERE ET DE LA PERRIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général deux conventions de maîtrise d'ouvrage et d'entretien pour l'aménagement des carrefours de l'Herpinière et de la Perrière.

IV- BASSE GOULANDIERE- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

La labellisation du site de la Basse Goulandière en Réserve Naturelle Régionale est effective depuis le 28 janvier. Il est donc désormais possible de compléter les dossiers de demande de subvention déjà déposés au titre du FEDER et de déposer les demandes de subvention relatives au plan de gestion pluriannuel du site.

A cet effet, le Conseil Municipal prend, par 20 voix pour et 5 abstentions, une délibération approuvant le plan de financement prévisionnel ci-joint et à solliciter les subventions auprès des différents financeurs : Conseil Régional, FEDER, Agence de l'eau, Conseil Général.

Pour ce qui concerne la demande de subvention auprès du FEDER, la délibération doit expressément stipuler qu'en cas d'obtention d'un montant FEDER inférieur à la prévision, la commune s'engage à prendre en charge la différence.

Madame MAUPOINT évoque l'inflation des dépenses figurant dans le plan prévisionnel et demande s'il faut s'attendre à une nouvelle augmentation.

Madame JEUSSET répond que le plan présenté ce soir est définitif car il résulte du conventionnement avec la Région.

V- CONTRIBUTION DUE A ERDF AU TITRE DES EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES

La commune est tenue à la prise en charge d'une contribution auprès d'ERDF au titre de 3 dossiers :

- Permis de construire ALDI :	4 697,10 €
- Permis d'aménager de l'Herpinière :	17 612,07 €
- Permis d'aménager du Clos de l'Huilerie :	4 005,15 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 3 abstentions, prend une délibération autorisant l'engagement de cette dépense préalablement au vote du budget.

La dépense sera inscrite à l'article D 20418.

VI - ENGAGEMENT DE CREDITS SUR L'OPERATION 0908 « AMENAGEMENT DE PARKINGS »

Afin de profiter de la présence de l'entreprise COLAS sur la commune, il a été procédé à l'arasement de la butte de terre située à côté de la maison de retraite et à l'aménagement d'une plate forme.

Afin de permettre le paiement de ces travaux, le Conseil Municipal autorise, par anticipation au vote du budget, une inscription de crédits de 4 000 euros sur l'opération :

- D 822-2315-0908

VII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU RHONNE

Par délibération du 9 septembre 2010, le Conseil Municipal décide de s'associer au Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne et du Roule Crottes pour lancer une étude « contrat restauration entretien » afin de définir les travaux des cinq à dix ans à venir sur l'ensemble des deux bassins .

Il convient maintenant que le Conseil Municipal prenne une délibération autorisant le maire à signer avec le syndicat une convention par laquelle la commune intègre le groupement de commandes qui devra organiser la procédure de marché public et choisir le bureau qui réalisera l'étude diagnostic.

Le Conseil Municipal désigne en son sein Monsieur PORTEBOEUF en tant que représentant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Madame FILLATREAU est élue suppléante.

QUESTIONS DIVERSES

Madame TURBAN, suite à la lecture du mot de l'opposition dans le bulletin municipal fait 1 observation : ce ne sont plus les élus d'opposition qui signent mais une «association d'opposition».

Elle pose ensuite 2 questions :

1° Dans la phrase « oui 2011 doit être « enfin » l'année d'une reconnaissance », le mot « enfin » en plus de critiquer la Municipalité en place n'est il pas le signe d'une autocritique des signataires ?

Madame MAUPOINT répond affirmativement.

2° Quelles actions supplémentaires de la Municipalité en faveur des associations locales peuvent mener à une reconnaissance européenne ?

Madame MAUPOINT demande un délai de réponse.

Madame JEUSSET évoque l'animation « Fréquence grenouilles »

Monsieur BEAUTRU : « Y a-t-il un schéma sur les antennes de téléphonie mobile sur Parigné ? »

Monsieur le Maire répond négativement

Madame TURBAN évoque la séance de cinéma débat du 20 avril

Monsieur LEDUC invite les conseillers municipaux à participer à la Rando Nature du 6 mars

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Tour de France traversera Parigné le 8 juillet prochain.

Séance levée à 22 heures 10